

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 5 août 2024 à 18 h, à savoir :

- Pour le lot 5 447 243 du cadastre du Québec, 10, rue Ouimet, dans la zone Ha-331 afin de permettre de régulariser la somme des deux marges latérales à un total de 4,55 mètres au lieu que la somme des deux marges latérales soit d'un minimum de 4,70 mètres, tel que prescrit à la grille de zonage Ha-331 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 3 038 356 du cadastre du Québec, 425, rue Lessard, dans la zone Ha-345 afin de permettre un élargissement de 2,75 mètres de l'entrée charretière existante, portant la largeur totale de l'entrée charretière à 9 mètres, au lieu d'avoir une largeur maximale de 7 mètres, tel que prescrit à l'article 7.1.6 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 3 037 697 du cadastre du Québec, 17, rue McGibbon, dans la zone Ha-104 afin de permettre l'implantation d'un gazebo à une distance de 0,53 mètre de la limite latérale droite de propriété et à une distance de 0,68 mètre de la limite arrière de propriété, au lieu d'être implanté à une distance minimale de 1 mètre de ces deux limites de propriété, tel que prescrit à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 15 juillet 2024
(U-2024.41)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*